Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse

Herausgeber: Union syndicale suisse

Band: 16 (1924)

Heft: 11

Rubrik: Étranger

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 14.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

d'émigration. Le congrès adopta ensuite une résolution demandant pour les ouvriers de la pierre des mesures de protection légale contre les accidents professionnels. Le camarade Kolb, de Zurich, fut confirmé comme secrétaire international. Il occupe ce poste depuis 21 ans. Le prochain congrès aura lieu à Prague.

Etranger

Allemagne. Le journal officiel de l'Union générale des syndicats allemands publie dans son numéro du 18 octobre des renseignements statistiques sur cette organisation. La centrale nationale comptait à la fin de 1923, 44 fédérations affiliées. Elle en avait 49 l'année précédente. Les fédérations des verriers et potiers fusionnèrent avec le bâtiment, les employés de maison se joignirent à la fédération des transports et les menuisiers des ports à la fédération des métallurgistes. L'effectif total atteignait, à la fin de 1923, le chiffre de 5,749,763 membres, dont 1,201,390 femmes et 236,426 jeunes gens. Le recul le plus accentué des effectifs se remarqua dans la période du 30 septembre au 31 décembre 1923. La chute des changes fut pour les syndicats d'un effet désastreux. Durant cette période, les syndicats perdirent 1,289,296 membres.

Les fusions en fédérations professionnelles et industrielles se sont continuées en 1924, en raison du développement économique. Les asphalteurs (710 membres) sont allés rejoindre la fédération du bâtiment; les pelletiers (6460 membres) les ouvriers du vêtement; les poseurs de pierres (9519 membres) ont rejoint les ouvriers de la pierre.

Italie. La Confédération générale du travail, la Confédération italienne des travailleurs, l'Union italienne du travail, la Confédération des employés de banques d'Italie et le syndicat national des employés des entreprises privées ont décidé de constituer un comité interconfédéral de défense syndicale, qui s'inspirera des principes suivants:

Les organisations affiliées au comité de défense intersyndical,

constatent que la situation anormale de l'Italie les empêche de développer comme il conviendrait, dans les limites des garanties statutaires, l'œuvre de recrutement, d'assistance et de représentation des diverses associations;

considèrent que la situation privilégiée de fait dont jouissent actuellement les corporations fascistes sera vraisemblablement sanctionné en droit;

s'engagent à défendre solidairement les principes communs suivants:

1. Liberté égale et syndicale (d'association, de réunion, de presse, de propagande), en revendiquant le rétablissement du siège des diverses organisations d'une part et la reprise de leur action économique et morale d'autre part;

2. Égalité devant la loi, notamment sur la reconnaissance des syndicats et sur la représentation dans les organes publics du travail, sans aucune mesure d'exception pour des raisons de principe ou d'opinion.

Russie. Le conseil central des syndicats russes publie sur les grèves en Russie des renseignements statistiques se rapportant aux années 1922 et 1923.

En 1922, il y eut dans les entreprises de l'Etat 466 conflits, qui affectèrent 192,000 ouvriers; en 1923, 384 en affectèrent 165,000. De toutes ces grèves, onze seulement, avec 1026 ouvriers, avaient eu l'approbation des unions, tandis que les autres furent déclenchées à leur insu et même contre leur volonté (on sait que ce sont des organes gouvernementaux).

Parmi les causes des grèves vient en première ligne le payement très irréguiler des salaires; c'est à elle qu'il faut, pour 1923, attribuer 60 % des grèves dans les entreprises de l'Etat, auxquelles 72 % de tous les grévistes prirent part. Bien que dans la plupart des cas les ouvriers n'eussent aucune autre possibilité d'obtenir le payement de leurs salaires, les syndicats n'en refusèrent pas moins de sanctionner ces mouvements.

Bibliographie

Schweizerischer Gewerbekalender pour 1925. Cet agenda de poche vient de faire son apparition. Il se présente en une forme aussi élégante et pratique que solide sous sa forte couverture de toile aux armoiries des arts et métiers. Il contient une foule de renseignements des plus utiles aux artisans. La disposition heureuse de ses rubriques le rend facilement consultable. Il est vraiment à recommander à tous les ouvriers et artisans de langue allemande. Il est en vente au prix de fr. 3.50 en couverture toile et fr. 4.50 en couverture cuir, dans toutes les librairies et chez les éditeurs Büchler & Cie, à Berne.

Les problèmes du logement en Europe depuis la guerre. 1 volume in octavo de 534 pages, fr. 7.50 suisses. C'est le premier ouvrage que publie le B. I. T. sur cette question si actuelle du logement. Un coup d'œil sur la table des matières nous montre la richesse des renseignements qu'il peut fournir à ceux que ce problème intéresse:

La crise du logement. Le problème du logement avant la guerre. Les transformations du problème du logement pendant la guerre. L'évolution de la crise du logement provoquée par la guerre.

La protection des locataires. La stabilisation des conditions de logement pendant la guerre. La période d'adaptation d'après-guerre. Protection des locataires contre les congédiements et l'expiration des baux. Protection des locataires contre les augmentations de loyer. Effets et conséquences de la politique de protection des locataires.

L'utilisation des logements. Principes généraux. Formes de la politique d'utilisation des logements. Réduction du nombre de personnes à la recherche d'un logement. Conservation des logements existants. Utilisation complète des locaux.

La construction des habitations. Le problème des placements de capitaux à fonds perdu. Le problème financier. Exonération d'impôts

Situation du chômage en septembre 1924

Industries	Demandes d'emploi	Offres d'emploi	Emplois repourvus
Alimentation et boissons	322	133	44
Vêtement et cuir	702	637	206
Bâtiment et peinture	2,990	2,635	1621
Bois et verre	703	700	324
Textile	1,186	382	154
Arts graphiques et papier	481	102	38
Métallurgie, électricité	2,208	1,105	498
Horlogerie, bijouterie	471	192	60
Commerce	2,121	304	187
Hôtels et pensions	898	1,808	376
Autres professions	5,936	5,155	1907
Total	18,018	13,153	5415